

SCI ABC

Quartier Les Badiés – 83460 LES ARCS SUR ARGENS

Acte sous seing privé de cession de parts sociales

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

Cédante :

Mademoiselle Anne-Marie Georgette MOZZONE,
Secrétaire, célibataire, demeurant à LES ARCS (Var), Route De Sainte-Cécile,
Titulaire de **vingt (20) parts sociales en nue-propriété** dans la SCI ABC, société civile immobilière au capital de 1.000 euros, ayant son siège social à LES ARCS (Var), lieu-dit Les Badies, immatriculée au RCS de DRAGUIGNAN sous le n° 518 186 267.

Cessionnaire :

Monsieur Alain COBALTO,
Retraité, marié, demeurant à LES ARCS (Var), lieu-dit Les Badies,
Associé de la même SCI.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – CESSION

La Cédante cède et transporte au Cessionnaire, qui accepte, **la totalité de ses vingt (20) parts sociales**, numérotées de 72 à 91, représentant 20% du capital social, **pour leur valeur nominale**, soit **DEUX CENTS EUROS (200 €)** (20 parts x 10 € de nominal chacune).

ARTICLE 2 – PRISE D'EFFET

La présente cession prendra effet à compter de ce jour, sous réserve de son agrément par l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions statutaires.

ARTICLE 3 – GARANTIES

La Cédante garantit :

- être propriétaire des parts cédées,
- que ces parts sont libres de toute charge ou nantissement,
- qu'elle n'a concédé aucun droit à un tiers sur ces parts.

ARTICLE 4 – FORMALITÉS

Les parties conviennent de faire constater la présente cession par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, et de procéder aux formalités de dépôt auprès du greffe du Tribunal de commerce compétent.

SCI ABC

Quartier Les Badiés – 83460 LES ARCS SUR ARGENS

Fait à LES ARCS, le 15 mai 2025
En deux exemplaires originaux.
Signatures :

La Cédante
(Mlle Anne-Marie MOZZONE)



Le Cessionnaire
(M. Alain COBALTO)



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

DRAGUIGNAN

Le 01/08/2025 Dossier 2025 00043920, référence 8304P02 2025 N 01641

Enregistrement : 25 € Penalties : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Remarques complémentaires

- L'article **1865 du Code civil** impose l'agrément des associés pour toute cession de parts entre associés si les statuts le prévoient. Il conviendra donc de vérifier les statuts de la SCI ABC à cet effet.
- Conformément à l'**article 1690 du Code civil** (lien Legifrance), la cession ne sera opposable à la société qu'après signification par huissier ou acceptation dans l'acte.

SCI ABC

Quartier Les Badiés – 83460 LES ARCS SUR ARGENS

Attestation de renonciation au compte courant d'associé

ATTESTATION

Je soussignée,

Mademoiselle Anne-Marie Georgette MOZZONE,

née le 25 février 1965 à VIDAUBAN (Var), de nationalité française, demeurant à LES ARCS (Var), Route De Sainte-Cécile,

Atteste expressément par la présente :

- Qu'à ce jour, je **ne suis plus titulaire d'aucune créance en compte courant d'associé** au sein de la **SCI ABC**, société civile immobilière au capital de 1.000 €, immatriculée au RCS de DRAGUIGNAN sous le numéro **518 186 267**, dont le siège social est situé à LES ARCS (Var), lieudit Les Badies.
- Que la créance précédemment détenue à ce titre a fait l'objet d'une **donation entre vifs**, en date du 30 novembre 2009, reçue par Maître Bernard Boucaud, notaire à VIDAUBAN.
- Qu'aucune somme ne reste due à ce titre par la société précitée.

Fait à LES ARCS, le

15 mai 2025

Signature :

(Mlle Anne-Marie MOZZONE)

